

Compte rendu du Conseil municipal du jeudi 05/03/2020 à 20 h 30

Présents	11
Absents excusés	1
Représentés	2

L'an deux mil vingt, le cinq mars à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur SAUGET Gérard, Maire, conformément aux convocations qui leur ont été adressées le vingt-huit février deux mil vingt.

Mme Angélique MOREAU a été élue secrétaire de séance.

1 - Legs Louart – Vote du Compte administratif 2019 : A l'unanimité, le Conseil municipal arrête les résultats définitifs : Section de fonctionnement : Excédent de 108.712,46 € - Section d'investissement : Déficit de 379,81 € - Résultat 2019 : Excédent de 108.332,65 €

2 - Assainissement – Vote du Compte administratif 2019 et du Budget Primitif 2020

Vote du Compte administratif 2019 : A l'unanimité, le Conseil municipal arrête les résultats définitifs

- Section d'exploitation : Excédent de 170.444,62 €
- Section d'investissement : Excédent de 116.703,52 €
- Résultat 2019 : Excédent de 287.148,14 €

Vote du Budget primitif 2020 : A l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget primitif 2020 pour le service d'assainissement pour 590.413,68 euros en recettes et en dépenses :

- 196.037,72 euros en dépenses et recettes d'exploitation
- 394.375,96 euros en dépenses et recettes d'investissement.

3 – Maison médicale – Vote du Compte administratif 2019 et le Budget Primitif 2020

Vote du Compte administratif 2019 : A l'unanimité, le Conseil municipal arrête les résultats définitifs

- Section de fonctionnement : Excédent de 22.533,06 €
- Section d'investissement : Déficit de 6.865,54 €
- Résultat 2019 : Excédent de 15.667,52 €

Vote du Budget primitif 2020 : A l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget primitif 2020 pour la maison médicale pour 57.477,29 euros en recettes et en dépenses :

- 41.215,33 euros en dépenses et recettes de fonctionnement,
- 16.261,96 euros en dépenses et recettes d'investissement.

4 – Commune – Vote du Compte administratif 2019, des 2 taxes 2020 et le Budget Primitif 2020

Vote du Compte administratif 2019 : A l'unanimité, le Conseil municipal arrête les résultats définitifs

- Section de fonctionnement : Excédent de 79.006,53 €
- Section d'investissement : Excédent de 83.121,99 €
- Résultat 2019 : Excédent de 162.128,52 €

Fixation des taux des deux taxes directes pour 2020 : A l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux et vote pour 2020 les taux d'imposition suivants : la taxe sur le foncier bâti à 16,15 % et la taxe sur le foncier non bâti à 46,12 %

Vote du Budget primitif 2020 auquel a été intégré le Legs Louart: A l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget primitif 2020 pour la commune pour 1.429.980,23 euros en recettes et en dépenses :

- 944.122,66 euros en dépenses et recettes de fonctionnement,
- 485.857,57 euros en dépenses et recettes d'investissement.

5 - Suppression du poste de secrétaire de mairie en cadre A : Considérant le départ à la retraite de la secrétaire de mairie en cadre A et sachant que le grade de secrétaire de mairie n'existe plus, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de le supprimer au niveau du tableau des effectifs et au centre de gestion.

6 - Suppression du poste d'agent de maîtrise en cadre C : Considérant le départ à la retraite de l'agent de maîtrise en cadre C et sachant que les candidatures à ce poste ont été insatisfaisantes, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de le supprimer au niveau du tableau des effectifs et au centre de gestion.

Pellevoisin, le 11 mars 2020.

Le Président,